



Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Sanitaire & Social

FORMATION COMPLÉMENTAIRE ALM PRAP 2S pour formateurs

DUREE : 4 JOURS

615 Avenue de Montpellier 34970 LATTES

Téléphone : 04 67 54 76 55 Web : www.ifcees.fr



- L'INTITULE DE LA FORMATION

Formation complémentaire ALM (accompagnement à la mobilité) FORMATEURS PRAP 2S valant MAC.

Formation à la prévention des risques liés à l'activité physique pour des salariés du domaine sanitaire et social.

Formation animée par un formateur de formateur certifié par l'INRS, à jour de sa certification.

- LE PUBLIC CIBLE

Formateurs d'organismes de formation, formateurs indépendants et formateurs d'établissements du secteur Sanitaire et médico-Social (2S).

- LE NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

Le nombre de stagiaires est limité à 10 candidats par session de formation, dans le respect du référentiel de formation PRAP V9 2021.

- LES PREREQUIS NECESSAIRES

Pour s'inscrire à cette formation, les participants doivent :

- Disposer d'un certificat de formateur PRAP 2S
- Avoir animé, en tant que formateur des sessions de formation PRAP 2S.
- Être en capacité de présenter une démarche PRAP en établissement intégrant une analyse de situation de travail, des propositions d'améliorations et la mise en place de celles-ci.

Pour garantir l'efficacité des actions menées, il est indispensable que le dirigeant de la structure (ou son représentant) maîtrise les compétences en prévention permettant d'assurer les conditions de réussite de la formation. Pour cela il lui est recommandé de suivre la formation spécifique organisée par des organismes de formation habilités à former des formateurs prap ou les services formation des CARSAT/CRAM/CGSS.



- L'ORGANISATION ET LES MODALITES DE DEROULEMENT DE LA FORMATION

1 session de 4 jours continus de formation en présentiel.

- LA DUREE DE LA FORMATION

4 jours de formation, soit 28 heures en présentiel.

- LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Renouveler sa certification INRS de formateur PRAP 2S pour poursuivre l'accompagnement des établissements et former les salariés à devenir acteurs de la prévention.

Intégrer l'ALM dans les pratiques professionnelles des soignants.

- COMPETENCES VISEES

Poursuivre l'accompagnement de l'établissement dans la démarche de prévention des risques.

Intégrer l'ALM dans les pratiques professionnelles.

Poursuivre la mise en œuvre de la prévention des risques dans l'établissement.

Poursuivre les formations d'acteur en prévention des risques liés à l'activité physique en intégrant l'ALM.

1/ POURSUIVRE L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT DANS LA DÉMARCHE DE PRÉVENTION DES RISQUES

Maîtriser les fondamentaux de la prévention des risques.

Adopter une posture de conseiller dans la démarche de prévention.

Élaborer un projet de prévention performant et adapté à l'établissement.

2/ METTRE EN OEUVRE LA PRÉVENTION DES RISQUES DANS L'ÉTABLISSEMENT

Maîtriser les déplacements naturels.

Epreuve certificative 1 :

Cette épreuve certificative vise à évaluer la capacité à présenter un déplacement naturel, les capacités nécessaires, les facteurs favorisants et limitants, ainsi que les modalités d'assistance possibles.

- Pour cela, le candidat tirera au sort un déplacement naturel (se lever, marcher, s'asseoir, se mouvoir assis, se déplacer latéralement dans le lit, se tourner dans le lit, s'asseoir au bord du lit, se coucher, se remonter dans le lit, se relever).
- Il devra présenter et justifier le déplacement au regard du schéma décisionnel, en s'appuyant si possible sur au moins une situation d'accompagnement réellement vécue.
- Il disposera d'1h00 de préparation, de 15 minutes de présentation, puis 10 minutes seront consacrées aux échanges avec l'auditoire.

3/ POURSUIVRE LES FORMATIONS D'ACTEUR EN PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS A L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Maîtriser les processus d'apprentissage chez l'adulte

Epreuve certificative 2 :

Le candidat devra produire un argumentaire à destination de la personne aidée et des aidants afin de déployer l'accompagnement à la mobilité.

Il dispose d'1 heure maximum pour préparer cet argumentaire seul ou en sous-groupe en s'appuyant sur l'ensemble des documents qui auront été fournis depuis le début de la session.

L'ensemble du groupe sera ensuite invité par le formateur de formateurs à co-construire l'intégration de l'ALM dans le déroulé pédagogique de formation des acteurs.

Construire un déroulé pédagogique adapté et performant.

Optimiser la transmission par une pédagogie performante.

Assurer l'organisation et la gestion administrative de la formation.

- PEDAGOGIE

Ludique et applicative, expérimentations pratiques, jeux de rôles

Adaptation pédagogique aux besoins des stagiaires

60 % pratique 40 % théorique

- EVALUATION ET CERTIFICATIONS

Délivrance d'une attestation de formation et renouvellement du certificat de Formateur PRAP 2S sous réserve de satisfaction des critères d'évaluation

Le certificat de Formateur PRAP 2S délivré au stagiaire, est valable 36 mois.

Cette formation fait l'objet d'un maintien-actualisation des compétences obligatoire MAC Formateur PRAP 2S d'une durée de 28h tous les 36 mois.

INSCRIPTION

Inscription en ligne ou par courrier :

IFCEES
Espace Formation – Place d'Aragon
615 avenue de Montpellier
34970 LATTES

Et pour tout renseignement complémentaire vous pouvez joindre :
Madame PASTOR au 04.67.54.76.55

